

2019

RESPONSABILITÉ CIVILE
PROFESSIONNELLE
PROTECTION JURIDIQUE

La mutuelle
des professions libérales
et indépendantes

RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE ET PROTECTION JURIDIQUE

“Bulletin d’adhésion” Vétérinaires



RCP
+ PJP

Un tarif remarquable...

- Cotisation personnalisée
- Jusqu'à 15 000 000 € de couverture / an
- Protection Juridique Professionnelle incluse

AMPLI
MUTUELLE
Libéraux & Indépendants

Composez, comparez,
adhérez en ligne sur



II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

Profession exercée : _____

Êtes-vous diplômé ? OUI NON

EXERCICE LIBÉRAL

Installation ? OUI NON Collaboration ? OUI NON Remplacement ? OUI NON

• Date de la première installation : _____

EXERCICE SALARIÉ

• Vétérinaire salarié : OUI NON

• Vétérinaire inspecteur : OUI NON

III - INFORMATIONS CONCERNANT VOTRE ACTIVITÉ

• Exercez-vous à l'étranger ? (Exclusion au contrat, sauf stages conventionnés et missions humanitaires) OUI NON

Si oui, dans quel cadre ? _____

dans quel pays ? _____

• Votre activité professionnelle est :

Urbaine (consacrée exclusivement aux animaux de compagnie)

Rurale ou mixte

• Pratiquez-vous une activité équine ? OUI NON

- Précisez quel type d'équin : _____

- Précisez la valeur maximale des équins soignés : _____

- Détaillez les actes pratiqués : _____

- Précisez la part de l'équin dans le chiffre d'affaire : _____

• Employez-vous des salariés occupants des fonctions vétérinaires ? OUI NON

› Docteurs vétérinaires urbains ?

OUI NON Nombre : _____

› Docteurs vétérinaires ruraux ou mixtes sans équins ?

OUI NON Nombre : _____

› Docteurs vétérinaires ruraux ou mixtes avec équins ?

OUI NON Nombre : _____

- Précisez quel type d'équin : _____

- Précisez la valeur maximale des équins soignés : _____

- Détaillez les actes pratiqués : _____

- Précisez la part de l'équin dans le chiffre d'affaire : _____

› Assistants Vétérinaires ? OUI NON Nombre : _____

• Comment informez-vous vos patients ?

- Oralement OUI NON

- Par écrit OUI NON

- Par un document signé du patient OUI NON

Si ce questionnaire ne semble pas décrire complètement vos activités, merci de nous préciser ce qui vous paraît être spécifique à votre exercice :

IV - DEMATERIALISATION

- Je n'accepte pas de recevoir les informations, courriers de gestion, documents contractuels et pièces y afférentes émanant des entités assurantielles d'AMPLI Mutuelle par voie électronique.

V- ANTÉCÉDENTS D'ASSURANCE

Au cours des 10 dernières années écoulées :

- Avez-vous été assuré : - pour le risque de votre responsabilité civile professionnelle ? OUI NON
- pour votre protection juridique professionnelle ? OUI NON
- Votre contrat RCP est-il toujours en cours ? OUI NON

Si non, motifs de résiliation : _____

Nom du (ou des) assureur(s) précédent(s)	Date d'effet du (ou des) contrat(s)	Date de fin du (ou des) contrat(s)	Professions/spécialités garanties	Mode d'exercice garanti (libéral, mixte...)

- Avez-vous connaissance de sinistres (RCP, PJ) survenus au cours des 10 dernières années au titre desquels vous avez été mis en cause ou concerné à quel que titre ? OUI NON

(On entend par sinistre : toute réclamation formulée auprès du professionnel de santé ou de son assureur (qu'il y ait ou non règlement) et/ou toute réclamation formulée auprès du Vétérinaire de nature à engager ultérieurement sa responsabilité)

Si oui, remplir le tableau suivant (suite éventuelle sur feuille annexe) :

Garantie (RCP ou PJ)	Dates		Précisions concernant la nature de la réclamation	Etat de la procédure	Montant des dommages
	de l'incident	de la réclamation			

Nous vous remercions de joindre à ce questionnaire un relevé d'informations comprenant les précisions suivantes sur les 10 dernières années : niveau de responsabilité, date de l'incident et de la réclamation, origine du dommage, nature et état de la procédure, règlements effectués, évaluations du dossier.

En cas de sinistre, nous vous remercions de joindre un résumé circonstancié de toute réclamation du patient, ainsi que les rapports d'expertises ou conclusions éventuelles adressées sous pli confidentiel à l'attention du Directeur Médical.

- Souhaitez vous bénéficier de notre garantie Protection Juridique Vie Privée ? OUI NON

MODE DE RÈGLEMENT DE LA COTISATION

- Règlement annuel par chèque bancaire ou postal.
 - Prélèvement automatique (1) : annuel semestriel trimestriel mensuel
 - Date d'échéance des prélèvements : le 1^{er} le 10 le 20 (du mois concerné)
 - Carte Bancaire (Exclusivement en cas de souscription en ligne sur ampli.fr - Le renouvellement du contrat sera réalisé par défaut par chèque)
- (1) Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ainsi que le mandat SEPA correspondant.

Je reconnais que toute fausse déclaration intentionnelle de ma part entraînerait la nullité de l'assurance.

Le présent bulletin ne vaut pas note de couverture. L'adhésion au contrat prendra effet après acceptation de l'assureur à la date indiquée aux conditions particulières et ne pourra être antérieure au lendemain 0 heure du paiement de la première cotisation ou fraction convenue de celle-ci.

Si vous souhaitez que vos garanties prennent effet à une date différée (date d'échéance de votre contrat précédent) veuillez l'indiquer ci-contre _____

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales du contrat collectif RCMA.13 dont un exemplaire m'a été remis et en accepter les dispositions.

Devis RCP+PJ (hors contribution) sous réserve de validation par le siège : _____ €/an.

Fait à _____ Le _____
Signature du souscripteur/adhérent
(Précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")

AVERTISSEMENT

La présente déclaration engage votre responsabilité.

Nous vous informons que les réponses contenues dans le présent document et les annexes ajoutées par le proposant constituent des éléments d'appréciation du risque dont il est tenu compte pour l'appréciation des garanties et pour la fixation de la cotisation. En conséquence, toute réticence, fausse déclaration, omission ou inexactitude, peut entraîner les sanctions prévues aux articles L.113 8 (nullité du contrat) et L.113 9 (réduction des indemnités ou résiliation du contrat) du Code des assurances.

L'ensemble des champs du formulaire doit être complété. Le caractère obligatoire des données résulte d'exigences contractuelles et réglementaires. A défaut, votre dossier ne sera pas pris en compte.

Nécessaires à la bonne gestion de votre dossier et aux fins d'exécution de votre contrat, les données à caractère personnel contenues dans ce document seront traitées par PANACEA Assurances et par AMPLI Mutuelle également co-responsable du traitement, et sont destinées à ses mandataires et partenaires contractuels et institutionnels d'AMPLI Mutuelle et aux entités assurantielles de Groupe Pasteur Mutualité. Sur la base de votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment, vos données sont également utilisées pour vous diffuser des propositions commerciales, informations et animations de la part des entités assurantielles de Groupe Pasteur Mutualité, du courtier et/ou des partenaires contractuels et institutionnels des entités assurantielles du Groupe Pasteur Mutualité et du courtier.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, et dans les conditions qu'elle définit, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier à PANACEA Assurances, Délégué à la Protection des Données, 34 boulevard de Courcelles, 75809 Paris cedex 17 - dpo@gpm.fr et /ou à AMPLI Mutuelle, Délégué à la Protection des Données, 27 boulevard Berthier 75858 Paris cedex 17 - dpd@ampli.fr, en joignant la copie de votre pièce d'identité. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL.

Vous disposez également d'un droit d'inscription sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique auprès de BLOCTEL.

Pour plus d'informations, notamment sur les durées de conservation, vous reporter à l'article « Protection des données » des conditions contractuelles.

Contrat souscrit par AMPLI Mutuelle auprès de PANACÉA Assurances, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, Entreprise régie par le Code des assurances, au capital de 50.000.000 euros - RCS Paris B 507 648 087, Siège social : 34, bd de Courcelles - 75809 Paris Cedex 17. AMPLI Mutuelle et PANACÉA Assurances sont soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

AMPLI Mutuelle, 27 bd Berthier, 75858 Paris cedex 17 - SIREN 349.729.350 régie par le livre II du Code de la Mutualité.
Soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

AMPLI SERVICES - EARD N° ORIAS 07 004 101 Société de courtage d'assurances - 25 bis, Bd Berthier, 75858 Paris Cedex 17, RCS PARIS B 404 098 741
Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du code des assurances.

RAPPEL

L'assurance de la responsabilité civile professionnelle (RCP) et de la protection juridique (PJ) a pour objet de couvrir le Praticien contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir en raison des dommages subis par un patient dans le cadre de l'exercice de sa profession tel que cet exercice est défini par les dispositions légales et réglementaires.

Sont également couverts les dommages causés dans le cadre du devoir d'assistance, des activités et fonctions hospitalières et enseignantes, des activités de Maître de stage, des fonctions d'expert ainsi que sa responsabilité qui peut être recherchée en qualité d'employeur.

Une gamme complète de solutions

pour la protection sociale des professionnels libéraux, indépendants et les gérants majoritaires ou associés de société et leurs salariés !

Mutuelle Santé

Collective

RCP & PJ

Prévoyance

Étudiants

Jeune professionnel

Retraite Madelin

Épargne, Assurance vie

100%
Déductible
MADELIN



Un spécialiste répond à toutes vos questions, appelez-le maintenant au

0 800 009 772 Service & appel gratuits

Composez, comparez, adhérez en ligne sur



SANTÉ, PRÉVOYANCE, RC PRO, ÉPARGNE ET RETRAITE

Créée par des libéraux de santé il y a plus de 50 ans, AMPLI est toujours une vraie mutuelle indépendante, sans but lucratif, gérée par des administrateurs bénévoles issus du monde libéral.

Santé, Collective, Prévoyance, RC Pro, Épargne, Retraite, une large gamme adaptée au cadre fiscal le plus avantageux pour les professionnels libéraux et indépendants, leur famille et leurs salariés.

